

Séance du 27 décembre 2024

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins
SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,
WALLEMACQ H., MEUNIER Q., DEWEER L., DELGUSTE B.,
CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C.,
LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,
Délibérant en séance publique;

Revu la délibération du collège communal du 26 février 2024 décidant de s'associer au projet introduit par IDETA dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Gouvernement Wallon en vue de soutenir le partage d'électricité par la création de Communautés d'énergies renouvelables (CER) ;

- d'approuver le cofinancement à hauteur de 20.000€ sur 3 ans (2025-2026-2027) soit 6.667€ TVA Comprise par an ;
- de pouvoir ainsi bénéficier de l'accompagnement d'IDETA pour la création d'une CER sur Bernissart ;

Attendu qu'il convient de modaliser les conditions d'exercice des prestations qui seront effectuées par IDETA, leur modalité de rétribution, les droits, devoirs et responsabilités entre parties ;

Vu la convention de prestations de services proposées par IDETA à ce sujet ;

Attendu qu'il y a lieu d'approuver cette convention ;

DECIDE :

- D'approuver la convention de prestations de services entre IDETA et la commune de Bernissart visant à définir les missions qui seront effectuées par IDETA au bénéfice de la commune de Bernissart pour la création de CER, le principe des collaborations devant être mises en place et les modalités de rémunération d'IDETA ;

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN